

JOURNAL DE LYON

Administratif et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

RÉDACTION 76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76 ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne	PRIX DE L'ABONNEMENT Ville de Lyon... Trois mois : 10 fr. Six mois : 20 fr. Un an : 40 fr. Département du Rhône... — 11 fr. — 23 fr. — 44 fr. Départements limitrophes... — 12 fr. — 23 fr. — 44 fr. Autres départements... — 13 fr. — 25 fr. — 48 fr. Pour l'étranger, le port en sus.			LES ABONNEMENTS partent des 1 ^{er} et 16 de chaque mois.	Gérant : C. GUICHARD Imprimerie de H. Stœck, Lyon.	Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les mandats non accompagnés d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.
	PRÉFECTURE DE LYON 1873					
	LE GÉNÉRAL M. DE LAUNAY					
	LE MAIRE M. DE LAUNAY					

Lyon, le 7 Décembre

La France est calme, elle n'a besoin que de repos, et toutes les mesures de réaction ne pourraient que l'inquiéter et la troubler.

Ainsi vient de s'exprimer M. Calmon, dans une lettre adressée aux électeurs de Seine-et-Oise et l'on ne saurait, en si peu de mots, mieux exprimer la situation actuelle du pays. C'est précis, net et c'est vrai. Le calme est partout en France, et le besoin de repos se fait partout sentir. La seule chose qu'on appréhende, ce sont ces mesures de réaction dont M. le duc de Broglie est en train de nous menacer.

On douterait un instant des bonnes intentions de M. le vice-président du conseil, nous croyons qu'il fait fausse route tant pour lui que pour le pays. Nous pensons l'avoir suffisamment démontré, dans l'appréciation que nous avons faite de son dernier discours. Ce sont pas les lois restrictives qui peuvent rendre à un pays épuisé et ébranlé comme le nôtre par des désastres sans précédents, la conscience et sa valeur morale et son ancienne prospérité.

Le premier soin, si l'on veut que le malade guérisse, c'est de lui donner du repos, en lui-même, et non d'enchaîner ses mouvements. Il faut au contraire en faciliter l'expansion, tout le régalant. Ainsi ne paraissent-ils malheureusement pas l'entendre ceux qui gouvernent. Ils n'en ont pourtant toujours jugé de la sorte et le besoin de la plupart d'entre eux pour bien conduire leur conduite actuelle.

Il n'est pas que nous les soupçonons d'avoir rompu de gaité de cœur les idées libérales de toute leur vie. Ils se hâtent, d'ailleurs, d'annoncer à nos yeux qu'ils ne les ont pas abandonnées, mais qu'ils en font provisoirement le sacrifice à une nécessité de défense gouvernementale.

Cette dernière interprétation de leur attitude depuis qu'ils ont au pouvoir peut bien, à la vérité, expliquer par la difficulté qu'ils ont eue de le début à former une majorité, mais le ministère n'a cessé, depuis le premier jour, de promettre, tantôt à droite, tantôt à gauche, ses hésitations, de parvenir à se rassurer. De là ces déclarations, ces préoccupations qui absorbent et l'affaiblissent, et le rendent impuissant à rien faire d'utile pour la nation. Il manque de solidité et de fermeté parce qu'il n'a pas pris le début d'une marche régulière.

On avait mieux espéré de lui lors de sa nomination. On avait pu penser que, dans la rupture éclatante de la droite au centre droit, M. de Broglie prendrait une détermination énergique et nette à satisfaire, à tranquilliser le pays. Chef du centre droit et renonçant à l'établissement de la monarchie, il était facile, en s'unissant au centre gauche, par des concessions libérales, de former une majorité compacte et qui lui eût permis d'envisager l'avenir sans appréhension pour la solidité de sa durée. Il eût pu de sa sorte, délivré des préoccupations exclusivement politiques, s'abandonner à l'étude, à l'élaboration de lois d'une utilité plus pratique, et donner à la France un ministère d'affaires, dont la France a principalement besoin aujourd'hui.

Il est malheureusement à craindre

que le cabinet ne se trouve maintenant trop engagé et qu'il ne puisse sortir, alors même, qu'il en sentirait la plus vive nécessité, de l'impasse où des l'origine, il est entré, et nous le croyons condamné à continuer la marche que, par une habileté mal entendue, il pensait pouvoir impunément ne suivre que pour un temps.

L'occasion, du reste ne tardera pas à se présenter où il devra déterminer ses intentions définitives. Il ne peut, en effet, se dispenser d'intervenir d'une façon active dans la discussion des lois constitutionnelles, et c'est sur la signification et la portée de son intervention qu'on pourra le juger sans crainte d'erreur.

INFORMATIONS POLITIQUES

On écrit de Versailles 6 décembre :

La commission des Trente a procédé hier à son organisation intérieure.

Provisoirement, fixation des séances aux mercredis et vendredis de chaque semaine, et faculté laissée à chaque membre de la commission de faire à la presse telle communication qu'il jugera convenable.

Mercredi, la commission nommera ses sous-commissions, dont l'une sera immédiatement chargée d'étudier les deux projets de lois constitutionnelles, déposés avant le 24 mai par M. Dufaure.

C'est donc tout d'abord l'œuvre constitutionnelle élaborée par M. Thiers que la nouvelle commission des Trente aura à s'occuper.

On répand des nouvelles importantes et qui pourraient bien être exactes sur le rôle que les cinq commissions, gauche et centre gauche, pour les lois constitutionnelles, entendent prendre lorsque l'heure sera venue. C'est une question de tactique et de principes à la fois qui ne peut qu'être approuvée.

Aucune démission ne sera donnée provisoirement ; seulement il sera demandé à la commission et à l'Assemblée, s'il le faut, que le projet de constitution ne soit pas discuté et accepté d'un bloc, mais au contraire discuté et accepté séparément, article par article. Lors de la discussion du premier article, si la forme républicaine n'était pas consacrée, alors les membres de la gauche et du centre gauche donneraient leur démission.

On ne croit pas que le rapport de la commission, relativement à la loi sur les maires, puisse être déposé aussitôt qu'on l'espère.

La commission se trouve en présence de plusieurs amendements dont les auteurs devront être entendus. D'ailleurs les députés de la gauche membres de la commission ont demandé à entendre le gouvernement. Ces diverses conférences et les délibérations auxquelles elles donneront lieu n'absorberont pas moins de dix jours.

C'est vers le 15, au plus tôt, seulement, que le rapport pourra être déposé.

On lit dans la *Semaine financière* :

L'illusion de ceux qui avaient compté sur le vote du 20 novembre pour redresser la marche des affaires politiques n'a pas été de longue durée. La loi de prorogation, sans son complément d'organisation nécessaire, n'a pas cette vertu de tout simplifier et de tout résoudre, qu'on s'était un peu trop hâté de lui attribuer.

Cette loi une fois votée, il semblait qu'il n'y eût plus qu'à se réjouir, que tout dût marcher pour le mieux. On se figurait volontiers que nous touchions au terme de nos maux, que la confiance et le calme allaient renaitre. On commença à comprendre aujourd'hui ce qu'il y avait d'optimisme et d'irréflexion dans des appréciations de cette nature. Les faits protestent contre de trop naïves espérances et se chargent de nous ramener à un moins consolant, mais plus juste sentiment des choses.

Ce qui est vrai, c'est que l'accord qui s'est fait sur la limitation de la durée des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon existe moins que

jamais sur le point essentiel de la définition de ces pouvoirs. Les pénibles et attristants scrutins de cette semaine nous montrent l'Assemblée plus divisée à cet égard que jamais ; la confusion gagne et s'étend à ce point, qu'il est impossible d'émettre une prévision raisonnable sur le sort des lois constitutionnelles qu'on s'est pourtant engagé à voter, qu'il faudra bien finir par voter, si l'on ne veut se laisser acculer à un aveu d'irréductible impuissance.

On parle vaguement, depuis quelques jours, et nous l'annonçons sous toutes réserves, de l'intention que l'on prête au maréchal président de faire incognito une tournée dans les départements de l'Est au mois de mars prochain. On dit même que, dans une récente visite à Versailles, les préfets de plusieurs de ces départements ont été présentés sur l'opportunité de cette excursion.

M. Lanfrey, ancien ministre de France à Berne, communique au *Temps* la lettre suivante, qu'il vient d'adresser au ministre des affaires étrangères, M. le duc Decazes :

Paris, 6 décembre 1873.

Monsieur le duc,

En lisant dans le *Journal officiel* de ce jour les quatre décrets qui contiennent des nominations diplomatiques, je m'aperçois, non sans surprise — que, par une exception unique, celui qui est relatif à la légation de France en Suisse ne fait mention ni du ministre remplacé, ni de ce qui est beaucoup plus important, du fait et de la date de sa démission. Cette omission est trop irrégulière pour n'être pas calculée. Elle autorise, au sujet de ma démission, des doutes qu'il ne me convient nullement de laisser subsister, et je viens fournir à votre loyalisme un moyen facile de les dissiper en mettant sous vos yeux la lettre que m'adressait à la date du 29 novembre dernier votre prédécesseur aux affaires étrangères, l'honorable duc de Broglie :

« Mon cher monsieur Lanfrey,

« Je vais faire mettre à l'officiel votre démission, en mentionnant sa date, qui expliquera vos votes et notre situation réciproque. Vous devez le désirer.

« Croyez à mes regrets sincères de cette séparation, aux bons souvenirs que je garde de nos relations et à mon véritable attachement.

« BROGLIE.

« Versailles, 20 novembre 1873. »

Je désire, en effet, que cette insertion ait lieu, et je me plais à croire, monsieur le duc, que vous ne vous refuserez pas à une rectification que je considère comme un droit.

Veillez, je vous prie, agréer, etc.

P. LANFREY.

M. Calmon adresse aux électeurs de Seine-et-Oise la circulaire suivante :

Messieurs,

Le comité républicain des députés cantonnais n'ayant choisi comme candidat pour l'élection qui doit avoir lieu le 14 décembre, je me présente devant vous et viens vous dire ce que je suis et ce que je veux.

Sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur sous la présidence de M. Thiers, j'ai servi avec dévouement sa politique d'apaisement et de conciliation, politique dont les résultats, vous le savez, ont été, au moins de deux années, la libération complète du territoire, le paiement intégral de la dette imposée par la Prusse, la restauration du crédit public, le rétablissement de l'ordre et de la confiance sur toutes les parties du territoire. Ces grands résultats ont été obtenus et ne pouvaient être obtenus que sur le terrain de la république, et c'est sur ce terrain que je veux rester avec tous les hommes vraiment libéraux et conservateurs.

Les vrais conservateurs, en effet, sont ceux qui, se trouvant en présence d'un régime amené par la force des événements, régime depuis longtemps souhaité par les uns, franchement accepté par les autres et devenu profondément sympathique au pays à la suite des grands services qu'il lui a rendus, ne veulent pas seulement son maintien pour la durée ga-

rantie par la loi de prorogation, mais demandent qu'il soit organisé définitivement et sans arrière-pensée sur des bases sérieuses, de façon à assurer avec son avenir la reprise du travail et la sécurité des transactions, sans crainte, à une échéance déterminée, ou même à un jour plus rapproché, de secousses nouvelles produites par les compétitions diverses. C'est à cette œuvre que je consacrerai tous mes efforts si vous voulez bien me choisir pour votre représentant.

Je dois en outre vous dire mon sentiment sur plusieurs questions qui seront prochainement l'objet de graves débats. Je voterai pour l'intégrité du suffrage universel, pour le maintien de la liberté de la presse, pour celui des libertés municipales, parmi lesquelles je place en première ligne la nomination des maires par les conseils municipaux, libertés longtemps réclamées par les mêmes intérêts de parti qui, aujourd'hui, voudraient les restreindre, et contre toute proposition ayant pour objet de supprimer ou de limiter les élections partielles. La France est calme, elle n'a besoin que de repos, et toutes mesures de réaction ne pourraient que l'inquiéter et la troubler. Enfin, je suis d'avis que si l'Assemblée était impuissante à mener à prompt fin, dans des conditions libérales, l'établissement des institutions républicaines, elle devrait se dissoudre.

CALMON, de l'Institut.

L'Opinion nationale et l'Événement annoncent, d'après une source autorisée, que le comte de Chambord aurait en mains une lettre signée par les princes d'Orléans (à l'exception du duc d'Aumale), déclarant qu'ils sont prêts à accepter le drapeau blanc.

Cette lettre doit porter la date d'un des jours de la première quinzaine d'octobre 1873.

On mande de Strasbourg :

Depuis trois mois l'Alsace-Lorraine se trouve placée sous le régime d'une véritable dictature, régime transitoire, il est vrai, mais qui, sous la tutelle omnipotente de l'empire d'Allemagne, représenté par son chancelier, fait peser sur cette récente acquisition de la Confédération germanique un provisoire des plus pénibles. Ce provisoire va cesser, d'après les journaux allemands, dès que l'Alsace-Lorraine sera représentée au Parlement allemand.

Le Conseil fédéral a arrêté le règlement électoral et les circonscriptions pour les élections prochaines, fixées pour tous les pays allemands au 10 janvier, mais qui n'auront lieu, — on n'en dit pas la raison, — que vers la fin du mois, en Alsace-Lorraine. Quoi qu'en disent les feuilles allemandes, le mouvement électoral est loin d'être aussi vivif dans les territoires annexés qu'au delà du Rhin.

Les populations ne se sont pas encore habituées à leur nouvelle condition et les opinions sont très-divisées. Les uns préconisent l'abstention aux autres l'élection avec le mandat impératif, pour les élus, de protester dans le Parlement contre l'annexion et de se retirer de l'Assemblée. Un troisième parti cependant juge plus utile aux intérêts du pays d'aller au Parlement et d'y prendre place, ou sur les bancs du centre clérical et particulariste, ou sur ceux de la majorité nationale-libérale, mais à côté des progressistes, là où l'unité ne fait pas oublier la liberté. C'est du moins ce que le *Journal alsacien* recommande chaudement à ses compatriotes.

LES NOUVEAUX IMPOTS

DEVANT LA COMMISSION DU BUDGET

Dès les premiers jours de la semaine prochaine, la discussion du budget de 1874 va venir devant l'Assemblée nationale. Il nous reste trois semaines pour voter deux milliards et demi de dépenses et décréter cent quarante-neuf millions d'impôts nouveaux. Ce n'est assurément pas trop ; nous dirions même que ce n'est pas assez ; mais les questions d'affaires n'ont jamais en beaucoup de faveur en France ; elles sont arides, ennuyeuses, elles prêtent peu

1/2 décime sur les droits d'enregistrement.....	35.494.000 f.
Actes extra-judiciaires.....	5.000.000
1/2 décime sur le sucre.....	6.928.000
Décime entier sur le sel de consommation (au lieu d'un demi-décime proposé par le gouvernement.....)	32.250.000
Droit sur les expéditions de boissons.....	1.873.000
Droit d'entrée sur les boissons.....	10.238.000
Droit sur la stéarine.....	8.000.000
Transformation des bureaux de poste.....	1.100.000
Savoir.....	9.250.000
Droit sur les chèques.....	5.000.000
Impôt sur les huiles comestibles.....	6.250.000
Impôt sur les huiles minérales.....	2.000.000
Taxe de 5/10 sur les transports sur les chemins de fer et les canaux.....	15.000.000

aux effets oratoires, et la discussion d'un budget, forcément hérissé de chiffres, est moins qu'aucune autre goûtée ; aussi l'a-t-on réservée pour la dernière.

Pendant quelques jours on ne parlera donc plus à la Chambre que budget, dépenses, recettes, impôts. Nous nous proposons de suivre ces discussions ; aujourd'hui, en manière d'introduction, nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs les principales dispositions du budget de 1874 et des impôts sur lesquels l'Assemblée aura à se prononcer.

Le budget des dépenses, tel qu'il a été présenté le 2 novembre dernier par M. Magne, s'élevait à 2,526,866,299 francs. Le budget total prévisionnel des recettes était de 2,542,612,199 francs ; il laissait ainsi sur les dépenses un excédant de 15 millions 1/2 environ. Mais depuis le 2 novembre, le chapitre des dépenses a subi certaines modifications.

Le ministre de la guerre a demandé à la commission du budget un supplément de crédit de 8 millions rendu nécessaire par l'appel à faire, conformément à la loi militaire, de la deuxième portion du contingent militaire. En outre le produit des versements des volontaires d'un an qui était estimé à 22 millions, a dû être réduit à 14 ; cela fait encore 8 millions à retrancher au chapitre des recettes.

D'un autre côté, M. Magne a proposé de porter de 28 à 32 millions le produit prévisionnel de l'impôt de 3/10 sur les valeurs mobilières. Le rendement de cet impôt pendant les trois premiers trimestres de l'année courante autorise cette modification dans nos prévisions budgétaires ; on ne s'expose à aucun compte ; on peut même espérer que le chiffre de 32 millions sera dépassé. Retrançons 4 millions des 8 millions de recettes en moins et des 8 millions de dépenses en plus mentionnés plus haut ; la balance s'établirait par un surplus de 12 millions de dépenses.

L'honorable ministre des finances s'est décidé à imputer ce surcroît de charges sur l'excédant du budget du 2 novembre, lequel se trouverait ainsi réduit de 15 millions 1/2 à 3 millions 1/2.

Trois millions et demi d'excédant est peu de chose assurément, mais nous ne sommes pas dans une situation financière telle que nous puissions nous permettre un superflu de prévoyance.

En résumé, le montant des impôts nouveaux restant à voter pour équilibrer nos finances n'a pas été changé. La commission du budget, qui a été appelée à se prononcer sur les propositions du ministre, n'a pas été favorable à toutes.

Voici l'énumération des taxes auxquelles elle s'est ralliée :

BILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 9 Décembre 1873.

BAGUE DE CHANVRE

Aventures du chevalier de Keramour

par M. PAUL FÉVAL

« Bien vous avouer cela. Nous n'étions pas lettrés chez mon oncle. Vivette avait écrit pendant sept ans. Elle suivait la messe bien quand on ne la changeait pas, mais l'écriture, ah ! dame ! elle n'était pas l'écriture, il lui aurait fallu sept années de station chez les bonnes

quelque chose qui tombait sur les planches de la galerie. Je me baissai. Je retrouvai à mes pieds mon briquet avec la bonbonnière de corne où étaient les cheveux de Viviane et la corde du chantage, tressées ensemble pour faire une manière de bague.

Je baissai les cheveux, malgré la corde, et je n'eus point la pensée d'avoir pu égarer quelque autre chose.

« Sambalet ! me dis-je en riant, il ne faut pas perdre cela ! C'est peut-être l'amulette qui m'a sauvé cette nuit ! »

Mesdames, ne haussiez pas trop vos belles épaules. On ne sait pas. Moi, je n'y croyais pas en ce temps-là.

Au moment où j'allais quitter la galerie, mon pied heurta un objet qui rendit un son argentin. C'était la petite bourse de Vivette : je me baissai, mais ma main, qui tâtonnait sur le plancher de la galerie, rencontra une large fente par laquelle mes cinq louis d'or avaient dû passer.

Je me hâtai de descendre, et je trouvai M. Piédeveche déjà debout à la porte de la cour.

« Où allez-vous si matin ? me demanda-t-il pendant que son immense nez se balançait en rougissant.

« Je vais à l'endroit d'où vous venez, répondis-je, n'avez-vous point ramassé une bourse ? »

Il sembla en colère tout de suite et cria :

« Je connais les tours de voleurs, mon camarade ! est-ce un jeu pour ne me point payer ? »

« Coquin ! répondis-je en le saisissant au collet, allume une lanterne et viens m'éclairer sous la galerie où je l'étrangle ! »

Il obéit, mais la lanterne venait trop tard. Il n'y avait plus trace de mes louis sur le pavé de la cour.

M. Piédeveche, moins méchant qu'il n'en avait l'air, se laissa fouiller sans résistance. Ses poches étaient vides. Il ne me restait plus qu'à payer sur les douze livres de mon oncle,

ce que je fis en gardant la certitude qu'il avait mis ma bourse en lieu de sûreté.

« Où allez-vous comme ça, mon jeune prince ? me demanda-t-il d'un air goguenard, au moment où j'enfourchais Taupin.

« A Paris, répondis-je, pour le cas où Jozon viendrait prendre langue.

« Bon, bon, me dit-il, c'est la route. On ne vous demande pas vos secrets. Vous êtes donc, cette nuit, dans la galerie ?... Je vous souhaite tout de même un heureux voyage. On peut rattraper trente mille écus d'un coup dans cette affaire-là. J'espère qu'à l'occasion vous direz du bien de mon auberge.

VIII

La forêt de Rennes.

Cinq heures sonnaient au « Gros », comme on appelait l'horloge de l'hôtel de ville de Rennes, quand je contournai le terre-plein nommé la Motte, pour prendre la rue Hué qui mène au grand chemin de Paris.

Le soleil se levait derrière les hauteurs situées au delà de la Vilaine, par delà le bourg de Cesson. J'allais au pas, espérant que Jozon me rejoindrait. Je n'étais pas riche, surtout depuis la perte de mes cinq louis, mais le pauvre diable avait encore moins d'argent que moi, et j'étais inquiet sur son compte.

Les paysans qui arrivaient pour le marché en croisant sur la route, les uns montés sur de petits chevaux, munis de deux mannes énormes, en équilibre des deux côtés du bât, les autres à pied, surtout les femmes, et portant sur leurs têtes des planches d'une longueur surprenante, qui soutenaient d'un bout à l'autre deux rangées de pots de lait. C'eût été une véritable inondation si elles avaient subi le sort de Perrette.

Une fois gravie, la montée qui prend au

point de Cesson, la forêt de Rennes commença à noircir à l'horizon.

Il y avait là jadis des coupes énormes, mais qu'on va tous les jours défricher. La partie du bois qui appartient au roi n'existera plus dans une moitié de siècle, tant les intendants usent et abusent.

L'époque dont je parle, la forêt envoyait ses dernières futaies jusqu'à cinq cents pas du bourg de Noyal-sur-Vilaine où est le fameux château de Yvelours. Bien avant d'arriver là, j'avais été dépassé déjà par cinq ou six cavaliers allant un à un, vêtus en demi-bourgeois et portant la peau de bique. Ils avaient à leur chapeau une branchette d'épine noire et je remarquai bien qu'ils jetaient sur moi des regards de défiance en passant.

Cela venait aussi peut-être de ce que je me retournais à chaque instant pour interroger la route derrière moi et voir si Jozon Menou n'arrivait point.

En touchant à la lisière des bois, je rencontrai un convoi de trente à quarante chevaux de charbonniers portant leurs sacs noirs en pyramides, et cheminant la tête basse comme des moutons. Ils avaient tous la clochette de fer au cou, et toutes les clochettes étaient uniformément feleées.

Ils étaient menés par deux grands gaillards qui leur paraient avec des voix de tonnerre, et qui n'avaient jamais permis à l'eau de profaner la couche de poussière dont ils étaient emmaillés jusque dans le blanc des yeux. Il y en avait un à la tête, l'autre à la queue.

Celui de la tête me salua d'un retentissant : — Bonjour, not' maître, et chez vous ?

Puis il ajouta en faisant claquer son fouet emmanché de court, mais dont la corde avait bien quatre aunes :

— Ho hé ! Bouin ! le v'ia ! Je n'mens pas !

Bouin, qui était le conducteur de la queue, me regarda en dessous, toucha son bouret de laine et me dit :

Bonjour not' maître, et chez vous ?

Puis, faisant tourner son fouet immense qui éclata comme un coup de mousquet :

— Ho hé ! ha ! Chenas, c'est loi, par ma foi ! c'est le Judas !

Je m'arrêtai court. Comment ce diable de nom m'avait-il deviné ?

— Rrrrrr ! crièrent à la fois la tête et la queue. J'te vas baisser ! Ha rrrrr ! ha !

Et toutes ces choses noires, hommes bêtes et sacs, prenant leur course à la fois, disparaurent dans un tourbillon de poussière noire d'où sortait la plaie ensoufflée du fer fele.

L'instant d'après, comme je traversais une clairière de landes, un petit pâtreur, qui gardait trois oies, vint m'offrir une branche de prunellier en fleur, pareille à celles que tous mes mystérieux voyageurs portaient ce matin à leur chapeau.

Je voulus savoir de lui la signification de cet emblème. Il emporta mon sou et se sauva dans les broussailles. Ses oies elles-mêmes s'enfurent en criant. Je pus noter qu'elles mettaient des accents circonflexes sur tous les a de leurs chensans comme le vent l'accent du pays.

Mais voici bien d'une autre histoire ! J'affirme que j'étais sain d'esprit et bien éveillé, malgré ma mauvaise nuit. Je ne pensais à rien qui put me donner la fièvre, et le temps gris qui faisait me mettait à l'abri de tout mirage. Je songeais, je m'en souviens, avec un sentiment de mélancolie, à la perte de mes cinq louis, qui me réduisait à neuf livres et six sous pour faire la longue route de Paris, car ma nourriture et mon coucher m'avaient coûté, depuis mon départ, outre mon argent de poche, deux livres et huit sous, pris sur l'argent de mon oncle Le Bihan.

J'étais en train de me demander si les horreurs de la faim elles-mêmes pourraient jamais me contraindre à vendre la croix d'or de ma cousine, lorsqu'un coup de feu retentit sous bois non loin de moi. Le fourré était en cet

endroit fort épais, mon regard ne put percer les cépages, mais j'entendis un éclat de rire argentin qui me rappela les chères gaietés de Vivette.

« C'est le Judas ! dit une voix de femme.

Et presque aussitôt, par une allée de chasse qui coupait la grande route selon un angle très-aigu, deux beaux chevaux débouchèrent.

L'un était monté par un gentilhomme qui me parut jeune encore et de noble mine. L'autre portait une toute jeune fille, costumée en amazone, avec un fusil sur le dos et un faisceau argenté, pendu à l'arçon de la selle.

Deux magnifiques épaveurs gambadaient, tantôt devant, tantôt derrière.

Jusqu'à présent le lecteur ne doit pas bien comprendre mon besoin d'affirmer que j'étais point la berte. Ce joli spectacle d'une chasseresse charmante et bien accompagnée est à sa place dans une forêt.

Mais il y avait un détail que je n'ai pas encore exprimé. Je pouvais en cri à la vue de la chasseresse et je fus obligé de me retourner au pommé de ma selle pour ne point vider les arçons.

« Vivette !

La jeune fille ne se retourna point, mais elle eut encore ce rire mélodieux qui avait percé une fois déjà le taillis.

C'était la grâce enfantine, c'était l'éblouissante fraîcheur, c'était l'adorée chevelure de Vivette, flottant au vent sous les plis d'une gaze verte.

Vivette montait hardiment les petits chevaux du pays de Lorient, mais jamais elle n'avait eu le moindre costume d'amazone. D'ailleurs, par quel miracle l'eussé-je retrouvée dans la forêt de Rennes ?

Il y a des ressemblances.

La chasseresse et son compagnon avaient déjà disparu sous bois.

(La suite à demain.)

millions; enfin le télégraphe de ce matin nous a appris le vote d'un nouvel impôt de 5 millions sur les voyageurs et sur les marchandises en grande vitesse, qui serait à ajouter au décime déjà établi par la loi du 16 septembre 1871. Ce dernier vote porte à 145 millions le montant des impôts successivement adoptés par la commission du budget.

L'espace nous manque pour apprécier ces dernières résolutions de la commission du budget; elles sont de beaucoup les plus importantes et nous aurions trop d'objections à élever. Nous y reviendrons prochainement. Ces résolutions ne sont pas d'ailleurs définitives, elles peuvent être et seront, nous l'espérons, modifiées par l'Assemblée nationale.

Mais il ressort de cette laborieuse discussion de la commission du budget un enseignement: c'est le parti pris par l'Assemblée d'exempter la propriété foncière et la richesse acquise pour frapper le travail et la richesse productive. Au lieu de recourir à cet inextricable réseau de taxes infinitésimales, qui ensere de toutes parts le commerce et l'industrie, ne serait-il pas infiniment préférable et plus juste de demander quelque chose aux trois contributions indirectes qui ont joui jusqu'à présent d'une immunité complète? Vingt centimes ajoutés au principal de l'impôt foncier des portes et fenêtres et de la contribution mobilière produiraient 50 millions, et nous permettraient de rejeter la taxe sur les transports, sur les chèques, sur les saons et sur les huiles. Mais cette solution si rationnelle et si équitable, indiquée par le bon sens public, a sans doute paru trop simple et trop élémentaire.

Les projets de la commission des Trente

Voici la note du Temps dont parle notre Courrier de Paris et qui indique, d'après des renseignements que ce journal croit exacts, quelles seraient les intentions de la majorité de la commission des Trente:

La majorité de la commission ne ferait pas une constitution en bloc; elle procéderait aux votes successifs de lois organiques dont l'ensemble constituerait le gouvernement de la France et pourrait convenir également, dans sa pensée, soit à une république conservatrice ayant un président à temps ou à vie, soit à une monarchie constitutionnelle et héréditaire.

La majorité de la commission penserait avoir cinq lois à proposer: 1° Loi sur les attributions du chef de pouvoir exécutif, c'est-à-dire avant pour lui le remaniement de la loi Rivet et de la loi dite des Trente, relative à l'intervention du président de la République dans les débats de l'Assemblée;

2° Loi sur la seconde Chambre; 3° Loi sur la première Chambre; 4° Loi municipale.

Après la discussion générale, mais avant le vote de ces quatre lois, on procéderait à la discussion et au vote de la loi électorale, en prenant pour base les propositions présentées jusqu'à ce jour, ainsi que les travaux de l'ancienne commission électorale présidée par M. de La Rochette. La grosse question serait de savoir s'il y aura scrutin de liste ou scrutin par circonscription. Or, il paraîtrait que la majorité de la commission des Trente se prononcerait pour le scrutin de liste mixte; elle maintiendrait l'unité départementale pour les petits départements qui ne comptent pas plus de quatre députés; pour tous les autres, on créerait des circonscriptions nommant chacune au plus quatre députés.

La commission étant encore au début de ses travaux et les divers groupes de la majorité de l'Assemblée n'ayant encore pu vraisemblablement s'entendre sur un programme précis, la marche que nous venons d'indiquer ne saurait avoir un caractère définitif et pour ainsi dire officiel, mais les personnes bien placées pour connaître les projets des chefs de la droite modérée et du centre droit ne douteraient pas, assure-t-on, que cette marche ne fût suivie d'un commun accord par la plus grande partie des commissaires de droite.

L'AFFAIRE DU VIRGINIUS

Nous résumons ainsi les dernières nouvelles relatives à l'affaire du Virginus:

L'Espagne aurait à redouter l'intervention de l'Angleterre, si toutefois le gouvernement de ce pays ne consultait que l'opinion publique et en suivait docilement l'impulsion. Une note, adressée au Foreign-Office par M. Crawford, consul général de la Grande-Bretagne à la Havane, et communiquée aux journaux, a inspiré au Times un article d'une grande violence et où éclate une vive indignation. Cette note contient la liste des victimes de nationalité anglaise exécutées à Santiago: on y trouve le second du navire, un aide-mécanicien, trois chauffeurs, six aides pour le transport du charbon, deux maîtres d'hôtel et trois matelots. Ce sont de pareils gens employés au service du bâtiment qui ont été assassinés à des insurgés pris les armes à la main et fusillés sans aucune forme de procès. Jamais les lois humaines n'ont été plus cruellement violées. On peut donc s'attendre à voir le gouvernement anglais élever de justes et sévères réclamations contre ces barbares exécutions. Du côté de l'Espagne, la situation devient de plus en plus obscure. Les nouvelles sont contradictoires.

D'après une dépêche de Madrid, 5 décembre, que nous avons publiée hier soir, les ordres du gouvernement espagnol sur l'affaire du Virginus, seront fidèlement exécutés à Cuba. Le capitaine général et le commandant des forces maritimes de l'île ont été envoyés l'assurance au gouvernement.

Cependant des télégrammes postérieurs de New York, portant la date du 6, nous fournissent des indications beaucoup moins optimistes; en voici un: "L'Espagne avait promis de rendre le Virginus, à la date d'hier, cet engagement n'a pas été rempli; il en résulte ici un vif mécontentement, mais aucune agitation ne s'est produite.

"Le cabinet de Washington est disposé à attendre que la restitution du Virginus soit accomplie sans blesser la fierté espagnole. Si le gouvernement de l'Espagne ne peut pas rendre le navire aux Etats-Unis, l'affaire sera soumise au congrès."

Une autre dépêche également de New York ajoute que le ministre d'outre-mer espagnol,

actuellement à la Havane, a envoyé télégraphiquement sa démission à Madrid.

Ces avis sont, on en conviendra, beaucoup moins favorables que ceux qui nous sont transmis par la télégraphie maritime.

Il faut dire encore que, d'après les derniers avis de la Havane, la majorité de la population cubaine se serait montrée décidée à empêcher la remise directe du Virginus à l'Amérique, avec l'espoir que le gouvernement américain renoncera à sa demande de remise immédiate et se contenterait de la remise à une puissance neutre, laquelle jugerait arbitrairement la question de la nationalité du Virginus.

Une réunion de marchands a été tenue à la Havane en vue de préparer l'armement d'un certain nombre de steamers rapides qui croiseraient en cas de guerre.

Que s'est-il passé depuis: les détails manquent; cependant, d'après une dernière dépêche de la Havane, l'affaire serait de nouveau en voie d'arrangement, et la population cubaine appaierait la restitution du Virginus.

Malgré tout ce que ce changement dans l'esprit de la population a de singulier, il n'y a pas de raison pour n'y pas ajouter foi, jusqu'à ce qu'une nouvelle dépêche l'ait démenti, car il est certain que l'Angleterre doit exercer une influence irrésistible sur les sentiments de conciliation de la colonie cubaine.

LETTRES SCANDINAVES

Correspondance particulière du Journal de Lyon.

Copenhague, 28 novembre.

Monsieur le rédacteur, Vous savez depuis quelques temps par le télégraphe quel a été le résultat des élections du Folketing. L'opposition radicale et anticonstitutionnelle, ce parti bizarre composé d'éléments si hétérogènes, a conservé la majorité. Les conservateurs libéraux, et je vous répète qu'il s'agit de vrais libéraux, et non pas comme en France de réactionnaires parés de ce titre, avaient espéré pouvoir venir à bout de l'opposition. Aux élections précédentes, ils avaient, comme font trop souvent les partis modérés, négligé de faire de la propagande parmi les électeurs et de stimuler le zèle de leurs amis. Cette fois-ci au contraire ils s'étaient mis en quatre pour enlever les votes. Partout ils avaient organisé des réunions électorales: leurs agents circulaient dans les campagnes et dans les villes. — Pleins de confiance, ils attendaient le dépouillement du scrutin. Tout ce qu'ils ont pu faire a été de gagner deux sièges. Cela n'a pas suffi. Voici la composition actuelle du Folketing danois: 53 députés des gauches réunies, 47 conservateurs libéraux, 1 indécis.

Il faut ajouter à ce nombre le représentant des îles Féroé, qui est nommé sans doute, mais dont le nom n'est pas encore arrivé à Copenhague.

Ainsi, en admettant que cet indécis se rallie au ministère et que le député fut ministériel, le gouvernement n'aurait jamais plus de 49 voix contre 53.

Parmi les ministres, quatre ont été réélus; ce sont MM. Hall, ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, celui qui jadis poussa le Danemark à la folle guerre de 1864; le comte de Holstein-Holsteinborg, président du conseil; Thomsen et Klein.

A Copenhague ainsi que dans le bailliage de Copenhague, tous les députés nommés sont des conservateurs libéraux. Ce résultat était même si assuré que les radicaux n'ont présenté un candidat que dans la cinquième circonscription. M. de Bille, l'ancien directeur du Dagbladet, a passé sans difficulté, l'emportant à une immense majorité sur je ne sais quel pédagogue qu'on lui avait opposé.

Le chef du parti des Bondeværnere (ami des paysans), M. J.-A. Hansen, a été nommé à Sønderborg en Fionie. C'est au fond M. Hansen qui est le véritable chef de la coalition antiministérielle.

Le démagogue Bjørnbaek, maître d'école jutilandais, a osé se présenter à la députation dans la ville d'Arhaas, et il a obtenu 1,416 voix contre 1,476 données à son concurrent; ce n'est pas là un des résultats les plus curieux des dernières élections. Il semblerait, — tendant à incliner vers la gauche, rompant avec les habitudes de sagesse politique si particulière aux villes scandinaves.

Quoi qu'il en soit, pour le moment, les gauches réunies ont emporté la victoire, et l'important est de savoir ce que fera le gouvernement. D'après ce que j'entends dire par les hommes les plus capables de connaître l'état des choses, le gouvernement n'est pas disposé à céder. Il a la majorité dans la Chambre haute, il s'en servira pour lutter. Au reste, comme le disait si bien Fuldendat, le journal du patriote danois Ploungs, nul parti ne peut prétendre maintenant qu'il a le pays derrière lui: chaque parti a pour lui la moitié du peuple et pas davantage. La lutte d'un gouvernement contre un parlement est bien différente alors de ce qu'elle serait si par exemple le gouvernement danois sentait que le pays est converti en entier aux doctrines de l'opposition.

Enfin, le parti conservateur-libéral n'est nullement découragé: il vient de voir que dans beaucoup de districts il n'avait été battu qu'à un très-petit nombre de voix. Il ne désespère pas de prendre sa revanche. Il va même jusqu'à dire que la victoire de l'opposition est une victoire à la Pyrrhus. Tout cela prouve que le gouvernement ne cédera pas, même devant le refus de l'impôt qui ne va pas manquer de se produire à l'une des premières séances du nouveau Folketing. Il est probable que d'ici quelque temps le Danemark fera encore parler de lui, et il n'est pas impossible que le roi ne soit forcé de recourir tôt ou tard à une nouvelle dissolution.

Affaire Bazaine

Audience du 6 décembre 1873

Nous voici arrivés à la dernière partie du réquisitoire, celle qui concerne la capitulation. Aussi, la foule est-elle aujourd'hui considérable, et c'est à grand-peine que nous parvenons à gagner nos places au milieu des envahisseurs de notre tribune.

Cette dernière partie débute par des considérations très-élevées, très remarquables sur le devoir du commandant de place.

Le général Pourcet établit un parallèle entre l'héroïsme de la population et les défaillances du commandement. Et il part de là pour condamner énergiquement l'inaction du maréchal et la faiblesse du général Coffinières qui ont livré la place, alors qu'il y avait encore des vivres pour quelques jours. Les réglemens militaires sont formels sur ce point:

« Le commissaire du gouvernement s'éleva à une telle hauteur que nous retrouvons l'émotion de l'autre jour: Le général Chabaud-Latour est visiblement ému. »

« Les réquisitoires rappellent ensuite les communications faites par la presse de Metz, communications qui suppriment toutes les nouvelles rassurantes, exagèrent à dessein les forces de l'ennemi, cherchent en un mot à décourager le patriotisme des habitans, et à préparer ainsi la capitulation. »

« Le général Pourcet énumère successivement toutes les nouvelles inexactes adressées aux journaux par le maréchal, il montre que le commandement a intentionnellement supprimé tout ce qui était de nature à ranimer le courage de l'armée. »

« Nous arrivons enfin, aux missions successives du général Jarras auprès du général Stiehl, chef d'état-major de l'armée allemande. On sait que c'est là le dernier épisode du siège, car ces pourparlers précèdent la capitulation. »

« Le réquisitoire insiste principalement avec beaucoup de force sur le refus du maréchal d'accorder à l'armée les honneurs de la guerre. »

« Nous voici maintenant au plus douloureux récit: l'audience est suspendue. »

« Dans le conseil de guerre tenu le 26, pas un mot n'est dit des drapeaux: ce n'est que le 27 que l'ordre a été envoyé: ici se trouvent deux ordres contradictoires, l'un prescrivait aux commandants des corps d'envoyer leurs drapeaux à l'arsenal où ils seraient brûlés; l'autre ordonne au colonel d'Arès, commandant l'arsenal, de garder ces drapeaux pour les livrer à l'ennemi. »

« C'est une contradiction qui fournit au général Pourcet une de ses pages les plus vigoureuses. Il rappelle l'heureuse initiative prise par le colonel Péan, du 1er grenadier de la garde, par les généraux Jeanningros, Lapasset, Lavaucoupet, qui ont détruit leurs drapeaux. »

« Le maréchal Bazaine, dit en terminant le réquisitoire, n'a jamais eu d'autre but que de conserver ses drapeaux pour l'ennemi. »

« Le général Soleilte n'est guère ménagé non plus: les antécédents de ce général nous interdisent de penser qu'il eût conscience de la portée de sa fatale consécration. »

« En conclusion, le général Pourcet se demande si le maréchal n'a pas obéi aux conditions d'un pacte secret. »

« C'est par un abus de confiance que le maréchal a contraint les drapeaux à ses soldats. »

« Jusqu'ici le maréchal s'est tenu très-calme, mais à ce moment il fait un mouvement remarquable de tous et ne parvient qu'à grand-peine à recouvrer son sang-froid. »

« Le réquisitoire entre ensuite dans la discussion détaillée, minutieuse de chacun des articles de la capitulation et insiste principalement sur l'article 3 qui spécifie la remise du matériel à l'ennemi. Pour empêcher que ce matériel ne fût détruit, le maréchal dit à ses soldats: « ce matériel serait rendu après la paix. Aussi vit-on des soldats nettoyer leurs armes, ces armes qui ne devaient profiter qu'aux Allemands. »

« Parlant de la proclamation dernière où se trouvent les noms de Masséna et de Kléber, le général Pourcet s'écrie: « Il y a de l'impudeur à amener de semblables rapprochemens. »

« Ces mots font passer comme un frisson dans la salle: prononcés à voix haute, lentement, ils frappent droit et ferme, et l'émotion est telle que le général Pourcet est obligé de s'arrêter un instant. »

« Un passage est plus éloquent encore, c'est celui qui est relatif à la livraison de l'armée: il y a là des mots vraiment touchants, on voit cette douloureuse journée, une des plus sombres de notre histoire. »

« La conclusion est très-vigoureuse et très-concise, elle résume admirablement et avec une grande force de logique tous les faits principaux. Il y a là un souffle puissant qui remue et soulève l'auditoire et cause une indolible émotion. »

« Le passage sur le drapeau est une des plus belles pages que nous connaissions; rarement l'éloquence a atteint de telles cimes. »

« On remarque beaucoup une allusion au discours prononcé à la Chambre par le duc d'Aurault: le mot « drapeau chéri » fait un grand effet. »

« J'ai terminé, conclut le général Pourcet, trois chefs d'accusation présent sur le maréchal: 1° Livraison de la place de Metz; 2° Capitulation en rase campagne; 3° N'avoir pas fait tout ce que prescrivait ledécret et l'honneur militaires. »

« Ces crimes sont jugés par les articles 209 et 210, et punis de la peine de mort. »

« La séance sera reprise demain à midi et demi. »

mes épaulettes à l'école d'application de Metz et servi, bien qu'officier hélicène, pendant deux ans au 2^e régiment du génie à Metz, je suis assez Français pour connaître les devoirs que j'ai à remplir vis-à-vis de la justice française.

« Je viens donc vous déclarer, monsieur le procureur, que je me tiendrai à sa disposition, pour lui rendre compte de ma conduite. »

« Veuillez agréer, monsieur le procureur, la respectueuse expression de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, monsieur le procureur de la république française, votre très-humble et très-obéissant serviteur, »

« CONSTANTIN D. SOUTZO, »
« Professeur de fortification à l'école militaire d'Athènes. »

Les journaux allemands continuent, les uns à affirmer, les autres à démentir la nouvelle du duel du général Manteuffel avec le général Grœber.

« La Gazette de Francfort affirme que le duel a eu lieu à Heidelberg. La Correspondance allemande désigne le bois de Grunewald, près de Berlin, comme l'endroit où le duel aurait eu lieu. La Gazette du Peuple annonce la mort du général Grœber, tandis que la Gazette de la Croix dément le duel pour la troisième fois. A ce concert de démentis et d'affirmations vient se joindre la Gazette de l'Allemagne du Nord qui déclare que, « par ordre du roi », le duel n'a pas eu lieu. »

« La Gazette de Saint-Petersbourg raconte un fait « trait de discipline: »

« Un grand incendie a eu lieu au commencement du mois dans la petite ville de Bardosck; 192 maisons devinrent la proie des flammes, entre autres, la maison d'ordonnance de la compagnie d'invalides en garnison dans cette ville. »

« Un factionnaire se trouvait dans une guérite devant cette maison. On oublia de le relever, mais il resta inébranlablement à son poste. Sa guérite complètement brûlée, « le feu prenait déjà au manteau du factionnaire, » quand un caporal vint enfin le relever. »

« L'empereur a voulu que ce brave soldat fût nommé sous-officier et décoré de l'ordre de Sainte-Anne. De plus, il lui a fait remettre cinquante roubles. »

« Dialogue entendu hier sur les bancs du centre droit: »

« Le député X... se levait pour demander la parole. »

« Voilà X..., murmura un de ses collègues, qui va dire des sottises! »

« Vous devriez crier au voleur, alors! riposta un légitimiste. »

« La politique au lycée, d'après Draner. »

« Six heures d'arrêt pour avoir crié: A bas les blancs, vivent les rouges! »

« M'sieu, j'aurais des z-haricots du Lycée. »

« M. Louis Dupasquier, architecte lyonnais de réputation, et qui jusqu'à sa mort a été l'architecte des diocèses de Belley et d'Autun, faisait partie de l'Académie de Lyon. M. Dupasquier, qui avait écrit le remarquable cours de dessin de la Martinière, portait un très vif intérêt aux jeunes artistes et il avait toujours l'intention d'instituer une fondation en leur faveur, fondation que l'Académie de Lyon serait chargée d'administrer. »

« M. Dupasquier est mort avant d'avoir eu le temps de régler ses intentions par un acte, mais madame Dupasquier en était le fidèle dépositaire, et les a remplies religieusement. »

« M. Dupasquier a remis l'autre jour elle-même à l'Académie 25 obligations foncières 4 0/0, représentant un revenu annuel de cinq cents francs, qui sera affecté dans les conditions suivantes à l'encouragement des jeunes artistes. »

« La première année, le prix sera affecté à un architecte, né dans le département du Rhône, élève des écoles de Lyon, n'ayant pas dépassé 32 ans, pour un projet exécuté depuis 2 années au plus, et dont le mérite sera jugé dans un concours provoqué à cet effet. »

« La deuxième année, le prix de 500 francs sera offert à un peintre, né dans le département du Rhône, élève de l'école de Lyon, qui aura présenté le meilleur tableau, n'ayant paru qu'à la dernière exposition, ou sortant de l'atelier de l'artiste. Les concurrents ne dépasseront pas vingt-huit ans. »

« La troisième année, le prix sera décerné à un sculpteur pour l'œuvre la plus remarquable, jugée dans un concours, exécutée depuis une année ou sortant de l'atelier de l'artiste. Ne seront admis à concourir que des jeunes gens, nés dans le département du Rhône ou élèves des écoles de Lyon, et n'ayant pas plus de 28 ans. »

« Ce prix portera le titre de Fondation Dupasquier, à l'Académie. »

« Madame Dupasquier a bien voulu ajouter qu'elle ne renoncera pas à augmenter dans l'avenir la valeur de ces prix. »

« Les concours d'architecture sont ouverts immédiatement. Dans un avis communiqué aux journaux, l'Académie engage les jeunes architectes qui ont l'intention de profiter de ces concours à faire parvenir les projets à son secrétariat, au palais Saint-Pierre, avant le 25 décembre courant, en les accompagnant de tous les titres et pièces nécessaires pour constater qu'ils se trouvent dans les conditions voulues. »

« L'Académie de Lyon aura sans doute à compléter l'organisation de ces concours. Et d'abord il est nécessaire d'expliquer à ceux qui, à propos des concours d'architecture, seraient étonnés de la réunion de ces deux mots: projet exécuté, que ce terme assez impropre (car lorsqu'un projet est exécuté, il cesse d'être projet) est employé par les architectes pour indiquer une œuvre bâtie. Ce qu'il s'agit donc, pour les jeunes architectes, d'envoyer aujourd'hui à l'Académie, ce sont les dessins d'une construction faite, depuis moins de deux ans. »

« Or, comme ces dessins les plus souvent n'existent qu'à l'état de plans d'exécution dans les cartons de l'architecte, il semble que la première chose à faire sera de donner un délai pour les exécuter, plus considérable que celui qui expirera le 25 décembre. Ce n'est pas trop de deux ou trois mois pour cette mise au net des plans. »

« Il est important aussi de savoir si la construction doit, pour servir au concours, être terminée entièrement. Nous sommes tentés de croire que M. Dupasquier avait l'intention seulement qu'elle fût commencée ou terminée depuis moins de deux ans et par conséquent d'admettre les œuvres en cours d'exécution. Sa pensée était évidemment d'écarter les projets vagues, sans portée pratique, ou les travaux de date ancienne. Mais le mot de projet indique que le jugement doit porter plutôt sur le dessin que sur l'examen de l'œuvre elle-même, car on ne pourrait exiger du jury qu'il se transportât sur les lieux, peut-être fort éloignés. Il importe donc peu que la construction soit achevée ou non. »

« L'Académie aura donc à spécifier ce qu'il faut entendre par le mot exécuté depuis deux

ans. Ainsi, devra-t-on admettre au concours une maison construite en 1871, mais dont les aménagements n'auront été terminés qu'en 1872? — Il semble que la réponse doive être affirmative; l'Académie, du reste, ne manquera pas d'éclairer les concurrents sur tous ces détails. »

« Enfin nous pensons qu'il fera aussi bientôt connaître quel sera le jury et comment il sera constitué. »

« En attendant, l'on ne peut que se féliciter de la bonne fortune qui échoit à nos jeunes artistes, grâce à la généreuse pensée de M. Dupasquier. »

« Les enchères des bibliothèques Randoin et Rostain, dont la vente a lieu chaque soir, au Saint-Dominique, 5, sont très-poussées. Les livres y atteignent des prix relativement élevés. Cela vient de ce que M. Claudiou, le libraire parisien, qui dirige la vente, est une remarquable habileté, à la tête d'un grand nombre de commissions. Aussi reste-t-il adjudicataire d'une grande partie des ouvrages. »

« Hier, le n° 991, l'histoire de la danse, par Bonnet, est restée à M. Claudin pour 50 fr. Le Ménager de Paris est resté au même prix, 51 fr.; la Venerie royale, de Poulleux, au même, 24 fr.; la Venerie royale, de Salvoine, au même, 36 fr.; les Russes du bricconage, au même, 30 fr., etc., etc. »

« Avant-hier, à 4 heures, le sieur Goutteboul, voiturier, domicilié à Cuvrier d'Azergues, est mort subitement dans l'auberge du sieur Vaton, quai de Bondy. »

« Cet homme était pulmonique. »

« Un fusil à percussion, dit italien, a été trouvé ce matin sur le bas-port du quai de Saint-Victor. »

« Le 6, à 7 heures du soir, un commencement d'incendie a éclaté quai de Serin, 55, dans l'usine occupée par M. Henry. »

« Le feu a pris dans un séchoir où il existait une grande quantité d'amidon. »

« Le feu a pu être circonscrit rapidement. »

« A la gare de la Guillotière, un homme de quipe a été renversé et contusionné par le train n° 104. »

« Les blessures sont peu graves. »

« Le nommé Guillon, conducteur de fiacre et renversé par l'omnibus n° 14 de la Compagnie Lyonnaise. Cet omnibus allait au quai et a heurté la voiture de place au tournant de la rue et de la place Bellecour. »

« Guillon n'a eu qu'une légère contusion. »

« Hier soir, vers 9 heures 1/2, une femme âgée de 42 ans, la nommée Laoste (Antoinette) (forme Galley), demeurant rue de la République, 269, est morte subitement chez son mari, au n° 269, de la Guillotière, 43, elle était allée pour acheter des fleurs. »

« Elle a succombé des suites d'une maladie de foie qui la faisait souffrir depuis longtemps. »

« Dans sa séance du 4 décembre 1873, le conseil de guerre permanent de la 8^e division militaire, séant à Lyon, a rendu les jugemens suivants: »

1. Déjardins (Charles-Antoine-Hercule), condamné à 2^e classe au 2^e régiment d'infanterie, condamné à un an de prison, pour avoir, le 22 novembre 1873, à Lyon, outragé par paroles, gestes et menaces son supérieur en dehors du service; 2. Lemoine (Clyssus-Paul), sapeur de 2^e classe au 14^e compagnie du 2^e régiment du génie, condamné à deux ans de prison pour avoir, le 20 août 1873, au camp de Sathonay, déserté à l'ennemi en temps de paix; 3. Josset (Louis-Jules-Emile), soldat de classe au 7^e régiment d'infanterie, a été condamné à trois ans de prison pour avoir, le 29 mai 1873, à Lyon, déserté à l'intérieur en temps de paix. »

« On aura toujours une certaine tendance à voir des Prussiens dans ceux qui parlent allemand. Il y a des éphémères qui, du reste, disparaissent très vite. On ne sait trop pourquoi, mais on appelle grec un homme qui triche au jeu; un roumain celui qui clique au théâtre; un suisse, le portier de grande maison; un hémé, le vagabond de toutes les classes; un ivrogne, un polonais; un ignorant l'étranger; un uelche; un homme dont il faut se méfier; un américain; un créancier, c'est un homme dans la bouche du Parisien, est un homme dont la physionomie laisse à désirer est chinois. »

« Pour certains exaltés, enfin tout républicain est un communard! »

« Nous recevons la lettre suivante, qui nous trouve formulée une réclamation sur laquelle nous ne pouvons qu'appeler l'attention de l'administration locale: »

« Lyon, le 5 décembre 1873. »

« Monsieur le rédacteur en chef, »

« Je viens avoir l'honneur de vous prier de vouloir bien accueillir dans votre honorable journal les observations d'un grand nombre de chefs de restaurants de Lyon. »

« Vous n'ignorez pas, monsieur le rédacteur en chef, qu'il existe dans notre ville, comme dans toutes les villes ouvrières et artistiques, un grand nombre de sociétés ouvrières et artistiques, composées généralement sous le nom de corporations, sociétés ou sociétés de secours mutuels, qui ont pour objet soit une soirée précédée d'un repas, soit une soirée suivie d'un bal, ou ne sont destinées qu'à réunir des personnes non mariées, sous la présidence de commissaires, nommés à cet effet. »

« Or, le préfecture répond parfois par un refus à nos demandes de permissions qui lui sont adressées respectueusement par les chefs d'établissements d'une honnêteté incontestable et possédant des salles de grande dimension et honorables. »

« Ce fait, se produisant chez nos honorables chefs de restaurants, ne permet pas de satisfaire à nos vœux, et nous sommes obligés de nous adresser à d'autres chefs de restaurants, ce qui nous coûte cher, et nous fait perdre de temps et de travail. »

« Les impôts de toute nature, y compris les taxes de consommation, ne permettent pas de faire le plus souvent de ces soirées. »

« Quel motif d'administration aurait-elle de refuser ces agapes qui font oublier nos divergences politiques? »

« C'est donc dans l'espoir d'une tolérance que nous nous adressons à vous, monsieur le rédacteur en chef, et nous sommes persuadés que vous voudrez bien avoir la bonté de publier cette lettre au nom de MM. les restaurateurs de Lyon, nous ayant la conviction qu'elle sera prise en considération par l'autorité. »

« Je suis personnellement, monsieur le rédacteur en chef, votre dévoué serviteur. »

« L. MONTAÏ. »

« 22, quai de Bondy. »

« Les collections de matériel mobile de gymnastique, dont toutes les casernes sont maintenant complètement pourvues, seront désormais, en vertu d'une décision ministérielle, considérées comme objets de casernement. »

« M. de Gourlet vient de remettre entre les mains de M. Ducros sa démission de chef de division à la préfecture du Rhône, et est parti aussitôt pour Versailles. »

« L'adjudication des constructions de l'Exposition universelle de Lyon n'a pas eu lieu au profit d'un banquier parisien, ainsi que nous l'avons annoncé hier. »

« Cette acquisition a été faite par Me Angles, avoué, pour le compte de deux entrepreneurs de Paris. »

« Ils ont déjà commencé à revendre en détail les matériaux acquis par eux. »

« Dans sa séance du 2 décembre, l'Académie a nommé: »

« Président de la classe des sciences, M. Aynard; »

« Président de la classe des lettres, M. P. Sauzet. »

« Les nouveaux membres associés: »

L'élément congestif et inflammatoire com- pagné à se faire remarquer dans la constitu- tion médicale actuelle en même temps que l'é- lément catarrhal; c'est toujours sur la poitrine que se font les principales localisations.

Beaucoup de bronchites; quelques-unes se compliquent, surtout chez les jeunes enfants, de pleurésie, de péripneumonie, de pleurésie et de pneumonie pulmonaires. Les pneumonies méritent aussi une mention.

Les congestions et les apoplexies cérébrales sont assez fréquentes depuis ces derniers temps.

Encore quelques fièvres typhoïdes, mais toujours très-peu de fièvres éruptives. On compte quelques décès par diphtérie.

L'état sanitaire des maternités et des services de chirurgie est satisfaisant.

Assez nombreuses pleuro-pneumonies sur des chevaux à l'école vétérinaire.

Le bulletin des causes de décès pour Lyon, du 17 novembre au 30 novembre (2 semaines), donne les résultats suivants:

M. Parot, curé de Tartaras, a été nommé curé à Vertheuil.

M. Plancher, vicaire de Cognac, a été nommé curé de Cornillon.

M. Salanon, vicaire de Bussière, a été nommé curé de Lérygnac.

M. Clémencey, vicaire de Saint-Denis-sur-Rochefort, a été nommé vicaire à Cognac.

M. Vercher, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Saint-Denis-sur-Rochefort.

M. Forestier, ex-professeur au séminaire de Montbrison, a été nommé vicaire de la paroisse de Saint-Pierre.

M. Combe, curé de Boyer, est décédé le 25 novembre, dans sa soixante-quatorzième année.

M. Thizy, curé de Maclas, est décédé le 25 novembre, dans sa cinquante-huitième année.

Monsieur l'archevêque a nommé une commission chargée d'examiner les chants communs de la liturgie romano-lyonnaise.

Cette commission est composée de: MM. Thibaudier, vicaire général, président; De Sarres, doyen du chapitre primatial; Drevet, chanoine; — Gourgout, curé de Saint-François; — Merlet, curé de Saint-Naventure; — Neyrat, maître de chapelle de la Primatiale; — Vacher, vicaire à Saint-Nizier.

On nous écrit de Marseille, 6 décembre: M. Limbourg, préfet des Bouches-du-Rhône, est revenu hier soir de Versailles où il avait été mandé en même temps que le général Espivent par le ministre de l'intérieur.

Ces deux fonctionnaires ont dû fournir des renseignements sur l'état de siège à Marseille et dans le département en prévision des observations présentées à la tribune par M. Lockroy.

Par la même occasion, le général Espivent a été interrogé sur le passé politique d'un jeune homme de Marseille, Joseph Pollio, qui vient d'être arrêté à Paris et qui avait été condamné en août 1871 à deux ans de prison pour participation aux faits insurrectionnels de Marseille et de Paris durant la Commune.

Pollio renfermé à la prison de Tours parvint à s'évader après quelques mois de détention. Il s'était un moment réfugié à Genève, mais se croisant oublié, il revint à Paris où on vint de l'arrêter. Pollio est un garçon de 22 ans à peine et il a fait dans le temps à Marseille du petit journalisme. Le général Espivent l'a parfaitement reconnu et il a fait demander au greffe du conseil de guerre, le dossier de jeune Pollio. Les parents de ce jeune homme, d'origine italienne, habitent Marseille depuis longues années; le père est un mécanicien à bord d'un paquebot d'une de nos plus importantes sociétés de navigation.

En rentrant à Marseille, le préfet a eu à s'occuper d'un étrange incident qui s'est produit dans un asile d'aliénés. Il s'agit d'un cas de séquestration involontaire à l'encontre d'une dame parfaitement saine d'esprit et de corps. Cette dame étant allée voir une de ses amies enfermée à l'asile depuis quelque temps, fut prise pour folle par une des surveillantes de l'établissement. Elle essaya vainement de prouver qu'elle n'était là qu'une visiteuse. On ne voulut pas l'écouter, et comme elle se mit dans une colère violente, on l'enferma dans un cabinet et on la revêtit de la camisole de force. Ce n'est qu'après deux heures de torture morale et physiques qu'on s'aperçut de la méprise et qu'on relâcha la dame. Elle porta plainte à la loi, comme vous le pensez bien, et l'affaire allait venir devant la justice, quand des personnes influentes se sont entretenues pour faire vider l'incident à l'amiable. Le préfet n'a pas pu contribuer à tout arranger à son retour de Versailles.

L'interdiction de Marie Tudor par le général Espivent de la Villehoisnet a mis M. Marie Laurent dans l'obligation d'aller à Toulouse interpréter la pièce de Victor Hugo; elle devait venir ici, les affiches étaient prêtes au Gymnase, mais il a fallu courber la tête sous les rigueurs de l'état de siège. Comment un drame offensif à Toulouse, à Paris et ailleurs, peut-il être dangereux à Marseille? Notre public se le demande et il ne voit vraiment pas quel crime il a commis pour être privé des pures joies des spectacles artistiques. Notez qu'à Toulouse M. Marie Laurent obtient en ce moment dans la pièce interdite ici le plus grand et le plus légitime succès.

Nous avons eu, paraît-il, ces jours passés l'insigne honneur de posséder Henri V dans nos murs.

S'il faut en croire les racontars légendaires, le comte de Chambord, qui est aujourd'hui à Paris, serait venu au château des Quatre-Tours, chez M. de Foresta, qui est, vous le savez, un de ses chambellans honoraires. Les princes se seraient promènes en coupé dans les rues de Marseille; il aurait visité incognito le vieux de la foire, la cathédrale en construction et aurait enfin reçu les hommages d'un certain nombre de fidèles, et cela avec d'autant plus de sécurité que le préfet et le général Espivent étaient à Versailles.

Qu'y a-t-il de vrai dans ces informations? Les législateurs prétendent qu'ils ont vu leur roi. Quant à l'immense majorité de la population marseillaise, elle ne s'est pas doutée d'honneur qui lui a été fait. En quittant Marseille et le château des Quatre-Tours, le prince serait dirigé sur Toulouse et sur Pau où il signale aujourd'hui sa présence.

Je vous ai dit naguère que plusieurs insurgés de Carthage étaient arrivés à Marseille à bord de paquebots venant d'Escombrera. Le correspondant du Daily-News a également écrit que la ville a-siège. Il était avant-hier parmi nous et nous disait que les insurgés manquaient de vivres. Il y a plusieurs jours que les derniers lapins de gouttières (gutters rabbits) ont été dévorés.

— Quand il n'y a plus eu de chats à manger, je suis parti, nous disait le facétieux correspondant.

Les importations de blés étrangers ont continué cette semaine à Marseille. Du 28 novembre au 5 décembre il est entré dans nos ports plus de 99 mille hectolitres. Dans cette quantité, l'Afrique française est représentée par 6,200 hectolitres; l'Espagne par 3 mille seulement. Les 90,000 autres hectolitres viennent du Levant, des rives du Danube et des bords de la mer Noire. Le stock est aujourd'hui de 350,000 hectolitres.

P.-S. — L'annuaire du lycée, M. l'abbé Magnan, intente un procès en diffamation à la Jeune république, journal hebdomadaire. C'est M. Magtione, du bureau de Marseille, qui défendra la Jeune république.

DRÔME. — On lit dans le Journal de Valence: « Depuis près d'un mois, plusieurs délégués des maisons centrales ont été, sur l'ordre de la justice, transférés à la maison d'arrêt de notre ville, pour y subir un minutieux interrogatoire sur le meurtre commis à Puygiron l'année dernière, et dont l'auteur a échappé jusqu'à ce jour à la justice.

« Nous avons appris qu'un nommé Boyron, condamné pour vol à dix années de travaux forcés, par la cour d'assises de Privas, s'était valet, auprès d'un sieur Vincent, de Montboucher, condamné pour faux en écriture, d'être l'un des auteurs du crime de Puygiron. A cet égard, il aurait donné à son coaccusé des détails et des renseignements si exacts sur l'assassinat de Niel (Theophile), que Vincent a cru à la culpabilité du narrateur et averti la justice.

« Boyron, interrogé, a nié sa participation au crime et a invoqué un alibi, mais il aurait dénoncé comme auteur du meurtre un nommé Laurent, condamné également par la même juridiction à six ans de réclusion pour vols.

« Laurent, qui a habité Puygiron, serait un malfaiteur des plus dangereux. La justice informe activement, et tout fait espérer que ses investigations seront couronnées de succès. »

Le violent tremblement de terre qui a eu lieu le 26 novembre dans le Midi, s'est fait ressentir à Montélimar et dans ses environs.

Le Journal de Montélimar dit que la secousse a été faible mais prolongée.

HAUTE-SAÛNE. — Voici une histoire assez curieuse et qui montre jusqu'à quelle limite peut aller la naïveté humaine: Un sieur Donzel, originaire de la Savoie, exerce à Vesoul la profession de fumiste. Cet homme, aujourd'hui âgé de 48 ans, est un travailleur émérite qui, venu à Vesoul avec ses bras pour toute fortune, a su, par vingt ans de travail et d'économie, arriver à une jolie aisance et à être propriétaire d'une maison.

Dans cette maison habitait une demoiselle, Marie G..., avec laquelle il se lia et qui prit sur lui une grande influence.

D... ayant un procès, Marie G... lui persuada qu'elle arrangerait ses affaires à bien meilleur compte qu'un avocat, et après avoir fait verser 50 fr. au sieur D..., qui sait à peine lire et à tout écrire, lui fit croire que tout était terminé à son avantage. A dater de ce moment, voyant qu'elle menait à son gré cette pauvre dupe, la fille G... lui fit avaler les bourdes les plus insensées et, tout en excitant sa cupidité, obtint la remise de sommes plus ou moins fortes, destinées, disait-elle, à venir en aide à la patrie, qui devait les rembourser au centuple.

En effet, après chaque versement nouveau, D... recevait, par l'intermédiaire de l'habile filon, un écrit sur papier timbré, d'un style imaginaire, et dont la formule ne variait que pour les chiffres énoncés. Ces pièces, et il y en a 25 à la procédure, écrites à l'encre rouge et aussi peu orthographiées que possible, sont généralement coquées en ces termes: « Nous, membre du Tribunal civil de Vesoul, citons M. D... à toucher à Paris la somme de un million six cent mil fra. Signé: Piquard. »

D... convaincu que le signataire n'était autre que l'ancien ministre, encaissait précieusement les soi-disant mandats. Mais sa joie ne connut plus de bornes quand il reçut, toujours par le même canal, une lettre signée de M. Thiers qui le qualifiait de grand citoyen et lui promettait la croix.

Elle lui apporta de plus, de la part de M. Thiers, des petits cadeaux, tels que: tabatière en argent, un porte-monnaie, un porte-cigares, une superbe pipe, etc. Enfin, pour comble d'honneur, elle remit un jour au pauvre D... de la part de M. Thiers, le ruban de la Légion d'honneur et celui d'un ordre étranger.

D... fut tellement enthousiasmé qu'il fit ouvrir deux bouillottes à son paletot pour y placer les précieux rubans, et qu'il se détermina enfin à venir à Paris pour toucher le montant de ses 28 mandats dont le total s'élevait à 9,600,000 francs.

Ce fut alors qu'il apprit qu'il avait été dupe, et qu'il alla porter plainte entre les mains de M. Marc, commissaire de police.

La fille G... n'a pas nié. Elle a été arrêtée.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL. N° 1606 — 6 Décembre 1873. Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris par M. Philibert Audebrand. — La Sœur perdue, une histoire du Gran Chaco (suite), par M. Mayne Reid. — La bataille de Saint-Privat livrée le 18 août 1870. — Nos gravures. — Les Théâtres. — Comment j'ai retrouvé Livingston. — Revue littéraire: les livres d'étrangers. — Le monument de Verano. — Bulletin bibliographique.

Gravures: Les nouveaux ministres. — Procès du maréchal Bazeille les témoins (9 gravures). — Le maréchal se rendant à l'audience. — Plan de la bataille de Saint-Privat. — Théâtre de la Porte-Saint-Martin: Livres! drame à grand spectacle de M. E. Gondinet. — Le paquebot transatlantique, Ville du Havre, coulé en pleine mer le 22 novembre. — La Terre de désolation, par le docteur J.-J. Hayes (2 gravures). — La Sœur perdue, par Mayne Reid (4 gravures). — Comment j'ai retrouvé Livingston (4 gravures). — Monument élevé à la mémoire des mobiles de l'Arèche, morts pendant la guerre à Verano. — Echees. — Rébus.

Ecole de Commerce, dirigée par M. C. Fleury, rue de l'Hôtel-de-Ville, 106. Cours de belle écriture, de comptabilité, de législation commerciale et d'études complètes de commerce et de banque. — Cours spéciaux pour le volontariat d'un an.

M. CHRETIEN, de la Faculté de médecine de Paris, traite avec succès les maladies des femmes et la stérilité. Analyse les urines. Consultations tous les jours, de midi à 4 heures, rue Bourbon, 9, au 1^{er}, à Lyon.

La Grande Maison, place des Jacobins, 4, à Lyon. — Habillements pour hommes, jeunes gens et enfants. — Perfection et bon marché. — 5 récompenses; médaille d'or.

DÉPÊCHES D'HIER

Paris, 7 décembre 7 h. 55, mat. Le Journal officiel enregistre la démission de M. Lanfrey.

La Havane, 6 décembre. La tranquillité règne. Un grand changement est survenu dans le sentiment de la population. Beaucoup d'Espagnols appuient maintenant la livraison du Virginias à l'Amérique.

Nouvelles du Matin

PARIS 7 décembre.

Je vous ai tracé hier en quelques lignes le plan de la majorité de la commission. Voici maintenant le plan de la minorité. La droite voulant échapper à tout prix à la reconnaissance de la république, même provisoire, les projets constitutionnels pourraient être entérinés avant même d'être discutés et faire place dans les délibérations de la commission à quelque contre-projet imaginé par le parti monarchique en vue de laisser la porte ouverte à une restauration éventuelle. C'est ce que la gauche ne veut pas: elle demandera qu'on discute et qu'on vote avant tout examen de détail l'article 1^{er} du projet Dufaure qui règle la composition de gouvernement de la république.

Vous sentez l'importance de ce vote préalable: il s'agit en effet d'admettre ou d'écarter nettement la république septennale seulement, mais enfin la République. Le centre droit y avait consenti, et le dernier discours du duc de Broglie paraissait l'indiquer; mais la droite pure n'en veut pas entendre parler: elle prétend à une république d'où on pourra sortir à tout instant, suivant l'occasion, à un provisoire sans nom déterminé, peut-être même à un régime provisoire monarchique dont le maréchal de Mac-Mahon serait le titulaire également provisoire jusqu'à ce qu'on mettrait le lieutenant général en demeure de céder le pouvoir au roi.

Il y a donc sur ce point antagonisme marqué entre le centre droit et la droite, le centre droit prenant au sérieux les sept ans de prorogation, la droite n'y voyant qu'une pierre d'attente pour la monarchie éventuelle.

Or le centre droit sera obligé de choisir entre ces deux partis, s'il veut avoir une majorité: aller à droite, c'est revenir sur la prorogation; si péniblement obtenue, c'est jeter à l'eau cette présidence du maréchal qu'on a tout fait pour mettre hors de cause. Le centre droit est donc condamné, s'il ne veut s'écarter, à faire campagne avec le centre gauche représenté par la minorité de la commission.

M. Dufaure et ses amis ont donc raison de tenir ferme, d'autant plus que la reconnaissance de la république pour sept ans est impliquée dans le vote de prorogation et déclarée inévitable par certains organes du parti, notamment le Journal de Paris. La lutte s'engagera donc sur l'article 1^{er}. Si cet article n'est pas discuté avant tout comme cela est naturel, ou si après avoir été discuté il n'est pas voté par la majorité de la commission, M. Dufaure montera à la tribune et il rendra l'Assemblée juge du débat.

Il la mettra en demeure de déclarer si elle a voulu constituer un gouvernement hybride, un gouvernement qui ne serait plus la république, qui ne serait pas encore la monarchie, qui serait la contradiction du vote de prorogation au lieu d'en être la conséquence, qui favoriserait les compétitions des divers partis au lieu de les clore.

Il n'est pas douteux que la plus grande partie du centre droit et, à plus forte raison, une partie du centre gauche qui a voté la prorogation ne se séparent en ce cas de la droite.

La majorité de la commission ne se laissera donc pas acculer jusqu'à ce point et aura le bon sens de voter sans contestation un article qui lui déplaît, mais qu'elle ne peut ni écarter ni remplacer.

Quant aux bruits de démission qui ont couru, n'en croyez rien; l'agence Havas, qui s'en est faite l'écho, a probablement reproduit sans contrôle et sans réflexion quelque communication officieuse dont le but est évident: si, en effet, le centre droit se décidait à suivre la droite, et le gouvernement est obligé de se prémunir contre cette éventualité, il serait excellent que la commission fut débarrassée d'une minorité incommode sans être même obligée de justifier son attitude devant l'Assemblée.

Or, je sais que M. Dufaure et ses amis ne donneront dans aucun cas leur démission, et j'ajoute que le centre gauche et la gauche, que les procédés exclusivistes de la droite avaient d'abord conduits à conseiller cette extrémité, la trouvent aujourd'hui et avec raison fort maladroite. Quelques députés plus sensibles qu'il ne faut l'être en politique, trouvent encore que MM. Cézanne et Vacherot, nommés comme par grâce, devraient se retirer; ils ajoutent même que la gauche républicaine, représentée par M. Vacherot, aurait avantage à ne pas engager sa responsabilité dans un ensemble de lois faites à un point de vue totalement monarchique.

Mais la responsabilité des partis dans tel ou tel acte législatif importe peu; ce qui importe, c'est que les lois constitutionnelles soient aussi raisonnables que possible, c'est que la droite ne s'abandonne pas outre mesure à sa haine de la république et de la liberté. Or, en présence d'une minorité faible dans la commission mais forte par son accord avec plus de 300 députés et avec l'immense majorité du pays, la présence de ces cinq membres peut faire obstacle à bien des tentatives de réaction, empêcher l'escamotage de la république et préparer les bases d'une discussion sérieuse et efficace au sein de l'Assemblée. Démission, désertion: c'est, en politique, un axiome que les faits n'ont jamais démenti.

Dans cette question de gouvernement septennal, quasi monarchique, au point de vue des prétentions de la droite, républicain pour le centre gauche et pour une partie du centre droit, l'attitude du cabinet est, je vous l'ai dit, entièrement délicate, et cela se conçoit, puisqu'il s'agit de majorité, c'est-à-dire d'une pression de vie ou de mort. Or, M. de Broglie, assure-t-on, représenterait dans le cabinet la politique des concessions à la droite et on ne sait pas jusqu'où ce parti-pris pourra le conduire. La politique de la majorité par le centre gauche est représentée par M. le duc Decazes, qui est juste le contraire d'un fanatique, et qui s'arrangerait assez d'une république où lui et ses amis auraient des portefeuilles, en attendant que le cours des événements et un retour de circonstances favorables ramènât la possibilité de la monarchie.

C'est le duc Decazes qui a dit à M. Pernolet: C'est de notre ministère que datera la fondation de la République en France, et la République paraissant en effet et pour longtemps aussi inévitable, il n'est pas étonnant que les hommes d'Etat, qui sont en même temps des hommes d'affaires et des hommes du monde, comme M. le duc Decazes, se tournent, provisoirement au moins, de ce côté.

M. Lachaud a pris la parole aujourd'hui; il s'est beaucoup plaint de ce qu'il a appelé les « violences » du rapport et du réquisitoire. Il est certain que le langage du général Pourcet a été du plus grand énergie: hier surtout il a groupé, dans le passage relatif au drapeau, tout ce qu'il avait d'émotion et de patriotisme dans le cœur.

Cette fois encore, le conseil de guerre a paru fortement remué, et on m'a même assuré que plusieurs juges avaient versé des larmes.

Nouvelles parlementaires. Versailles, 7 décembre. La Gazette officielle de la Guadeloupe du 24 octobre, arrivée hier matin, apporte le résultat du recensement général du vote qui a nommé M. Germain Casse membre de l'Assemblée nationale.

Voici ce total: Nombre des électeurs inscrits, 30,133. Nombre des votants, 7,841. MM. Germain Casse, 6,063. A. Lambert, 1,550. P. de Cassagac, 174. G. Gazes, 9. A. Duchassain, 7. Divers, 25; bulletins nuls, double emploi etc., 20.

L'Électeur du Finistère annonce que, dans une réunion publique qui a eu lieu avant-hier à Brest et à laquelle assistaient 3,000 personnes, M. Sweeney a été acclamé candidat républicain par l'assemblée tout entière.

L'Événement et l'Opinion nationale sont en ce moment certain que les cinq membres de la minorité de la commission des trente donneraient leur démission si l'article premier du projet de loi déposé par M. Dufaure, le 19 mai, n'était pas adopté d'emblée et séparément des autres.

Cet article est ainsi conçu: « Le gouvernement de la République française se compose d'un Sénat, d'une Chambre de représentants et d'un président chef de la République, chef du pouvoir exécutif. »

S'il faut en croire l'Opinion nationale M. Vacherot va donner sa démission de membre de la gauche républicaine. Dans une lettre qui sera communiquée aujourd'hui à la réunion de la gauche et où il déclare, tout en affirmant à nouveau sa foi républicaine, qu'en présence du blâme dont sa conduite vient d'être l'objet de la part de ses amis politiques, il croit devoir cesser d'assister à leurs réunions, et se contenter dorénavant de s'unir à leurs votes à l'Assemblée.

Réunion de la gauche républicaine. La gauche républicaine s'est réunie aujourd'hui à 2 heures 1/2 sous la présidence de M. J. Simon.

La réunion s'est occupée du budget, dont la discussion commence demain à la Chambre. Parmi les orateurs qui ont pris part à la discussion, nous pouvons citer MM. Tamisier, Latrade et Guichard.

M. Magnin a rendu compte à la réunion des travaux de la commission chargée d'examiner le budget.

Sur la question de l'impôt sur le sel, on a décidé, sans cependant passer au vote, de repousser cet impôt; on a également décidé de passer, dans une séance postérieure, à une discussion plus approfondie sur cette même question. Avant de se séparer, la gauche républicaine a entendu M. Pascal Duprat, qui a rendu compte des travaux de la commission chargée de la nouvelle loi sur les maires.

Assemblée nationale. Séance du samedi 6 décembre. (Suite et fin.) PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

L'amendement de M. Raudot est renvoyé à la commission qui a demandé le renvoi. L'article 2 est renvoyé à la commission. Sur l'article 3, M. Albert Desjardins propose de substituer « le préfet » au « président du conseil général » pour la « présidence du conseil académique ». Le préfet règle l'instruction primaire, et le président du conseil général ne saurait être à la tête de l'instruction publique dans le département.

M. de Neux adhère à l'amendement de M. Albert Desjardins, aujourd'hui sous-secrétaire d'Etat de l'instruction publique. L'autorité centrale doit être à la tête de l'instruction dans le département. La commission a prié de donner la présidence au préfet plutôt qu'à l'inspecteur de l'académie. Tout ce que la commission a voulu, c'est que le préfet fut entouré d'hommes considérés du département et de l'instruction. Le préfet ne pourra agir sans contrôle et sans conseils sérieux. Il y aura d'ailleurs ainsi une juste balance entre l'enseignement public et l'enseignement congréganiste.

L'amendement de M. Desjardins est soumis au vote de l'Assemblée. Une première épreuve a lieu: elle est douteuse; une seconde épreuve l'est également. Le scrutin est ordonné.

Plusieurs autres voix. — On n'est pas en nombre. M. le président. — Je vais consulter l'Assemblée pour savoir si le vote aura lieu par appel nominal! (Exclamations à droite! — Oui! oui! A gauche. — C'est pour la sincérité du vote!) La première épreuve est douteuse. Elle est recommencée.

M. le président. — Le bureau pense que la seconde épreuve, comme la première, est douteuse pour savoir si le vote public aura lieu par appel nominal. On commencerait lundi, d'après la demande du président de la commission du budget, la discussion du budget des dépenses par celui de l'intérieur. On réserverait les finances et l'on aurait ultérieurement une discussion générale; les finances viendraient en dernier lieu. La séance est levée à 5 h. 10.

Plusieurs autres voix. — On n'est pas en nombre. M. le président. — Je vais consulter l'Assemblée pour savoir si le vote aura lieu par appel nominal! (Exclamations à droite! — Oui! oui! A gauche. — C'est pour la sincérité du vote!) La première épreuve est douteuse. Elle est recommencée.

M. le président. — Le bureau pense que la seconde épreuve, comme la première, est douteuse pour savoir si le vote public aura lieu par appel nominal. On commencerait lundi, d'après la demande du président de la commission du budget, la discussion du budget des dépenses par celui de l'intérieur. On réserverait les finances et l'on aurait ultérieurement une discussion générale; les finances viendraient en dernier lieu. La séance est levée à 5 h. 10.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 7 décembre, 2 h. 25 s. Affaire Bazaine. — Au Trianon, il y a grande affluence. M. Lachaud a commencé sa plaidoirie; il reproche la véhémence de l'accusation; il relate les états de service du maréchal Bazaine en Afrique, en Crimée; il insiste sur le Mexique. Il lit de nombreuses lettres de Mac-Mahon, de Carvajal, de l'impératrice Charlotte, de Léopold I^{er} et de Maximilien; il arrive ensuite à la guerre de 1870.

Paris, 7 décembre, 9 h., soir. Sur le boulevard, dans l'après-midi, l'emprunt faisait 93.22.

Paris, 8 décembre, 4 h. 5 matin. La gauche républicaine, dans sa réunion d'hier, a décidé d'ajourner le projet d'interpellation sur la politique générale proposé dans la précédente séance; elle a discuté ensuite les nouveaux impôts.

Le projet d'imposer le sel a été vivement combattu. La réunion le repousse à une grande majorité.

Saint-Petersbourg, 7 décembre. Le recrutement pour 1871 appelle, comme précédemment, 6 hommes par 1,000 habitants.

La Banque de l'empire a réduit son escompte à 6 1/2 0/0.

Plymouth, 7 décembre. Les officiers et l'équipage du navire Lock-Earn, qui coula la Ville du Havre, sont arrivés hier soir.

Le Lock-Earn, très endommagé par la collision, malgré les efforts du capitaine, coula bas le 28 novembre. Les officiers et l'équipage furent sauvés par le navire British-Queen, qui les débarqua à Lizard-Point.

La manière dont l'équipage du Lock-Earn raconte la circonstance de la collision diffère beaucoup du récit du capitaine Surmont.

Barcelone, 5 décembre, soir. Les carlistes ont donné trois heures aux habitants de Berga pour quitter la ville; un grand nombre d'habitants ont profité de cette autorisation, attendu que les vivres manquent.

Les carlistes ont détruit le pont de Parrana, entre Olesa et Monistrol, pour empêcher le convoi du ravitaillement de prendre le chemin de fer de Manresa. Ce convoi, qui comprend deux cents chariots, devra prendre la route ordinaire jusqu'à Manresa et de là à Berga à dos de mulet. On peut s'attendre à un sanglant combat.

La Palma, 5 décembre. L'escadre de l'amiral Velverton est toujours à Porman. L'amiral a écrit à M. Castelar pour plaider la cause des 800 femmes et des enfants sortis de Carthagène et qui sont encore dans Porman dénués de toutes ressources. Les provisions sont d'une rareté extrême dans la ville.

Les escadres française et italienne sont aussi à Porman; mais l'escadre allemande est repartie.

Le bombardement continue, mais avec moins de force. Les édifices de la ville semblent sérieusement endommagés. Les insurgés sont, dit-on, toujours résolus. Ils ont fait une sortie la nuit dernière.

SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE ET DES SUCCURSALES le jeudi 4 décembre 1873, au matin.

Table with columns: ARGENT MONNAYÉ ET LINGOTS à Paris et dans les succursales, Effets échus hier, à recevoir ce jour, Portefeuille (Commerce, Bons de la ville, Bons du Trésor, de Paris), Portefeuille des Effets sur place, Avances sur lingots et monnaies, Avances sur lingots et monnaies dans les succursales, Avances sur effets publics français, Avances sur effets publics français dans les succursales, Avances sur actions et obligations de chemins de fer, Avances sur actions et obligations de chemins de fer dans les succursales, Avances sur obligations du Crédit foncier, Rentes de l'Etat (convention du 10 juin 1857), Rentes de l'Etat (loi du 17 mai 1834), Rentes disponibles, Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857), Hôtel et mobilier de la Banque, Immeubles des succursales, Dépenses d'administration de la Banque et des succursales, Avance à la ville de Paris (décret du 14 février 1871), Divers.

PASSIF Capital de la Banque, Bénéfices en addition au capital, Réserves (Ex-banques départementales, Rentes de l'Etat), Réserve immobilière de la Banque, Billes à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales, Compte courant du Trésor créancier, Comptes courants de Paris, Comptes courants dans les succursales, Dividendes à payer, Arrérages de valeurs transférées ou déposées, Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales, Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales, Effets au comptant non disponibles, Réserve pour effets prorogés en souffrance, Divers.

Certifié conforme aux écritures: Le gouverneur de la Banque de France, ROULAND.

Bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre. Londres, 4 décembre. Augmentation. Réserve des billets, Comptes du trésor, Encaisse en circulation, Encaisse métallique.

Diminution. Portefeuille, Comptes particuliers, Versements à la Banque.

REVUE FINANCIÈRE. Lyon, le 6 décembre 1873. Après les agitations des deux derniers mois, la Bourse semble vouloir prendre du repos; aussi, pour le moment, les affaires sont au calme plat.

Les premiers jours de la semaine ont été consacrés à la liquidation des opérations engagées pour la fin de novembre.

Malgré des reports modérés et à des taux bien inférieurs à ceux des liquidations précédentes, on a constaté que les positions d'acheteurs étaient encore bien chargées et pouvaient entraver une hausse immédiate.

Une autre raison de la faiblesse des cours, et plus appréciable, est la note du ministre des finances invitant à se mettre en règle, les porteurs de emprunts 3 0/0 de 1870 et 5 0/0 de 1871 dont les titres ne sont pas entièrement libérés.

Ce ne sont pourtant pas précisément les retardataires de ces deux emprunts que le marché craint, mais ceux de l'emprunt de 1872 auxquels le Trésor a par la même occasion rappelé leurs obligations. Or, nul n'ignore que de gros porteurs s'en sont tenus au premier versement de 14 fr. 50, et que la régularisation de leurs versements pèserait lourdement sur le marché des rentes.

La Chambre se prépare à commencer la discussion du budget et des impôts nouveaux proposés par M. Magne. Comme le vote du budget pourrait tarder, on présume qu'il faudra d'abord parer à la situation en accordant au ministre des finances quelques douzièmes provisoires.

Au point de vue financier, les nouvelles des places étrangères sont toujours bonnes. A New-York le change sur Londres se tient de 107 3/4 à 108. A Londres, les rentes de numéraire à la Banque d'Angleterre lui ont permis d'abaisser le taux de son escompte à 5 0/0.

A Berlin, on considère que la mauvaise période est passée et la spéculation prélué à un mouvement de hausse par une amélioration lente, mais constante. A Vienne, le Reichsrath vient enfin de voter l'emprunt de 80 millions de florins après l'avoir largement amendé. Il paraît probable que dans les conditions nouvelles où il se présente les bonnes valeurs seules en profiteraient. En tous cas, les seconds ne seront pas gaspillés sans utilité au profit d'une spéculation qui a causé de si grandes ruines.

Le bilan de la Banque de France accuse une nouvelle diminution de 41 millions dans la circulation des billets qui ne s'élève plus qu'à 2,883 millions. Le portefeuille a diminué aussi de 14,600,000 fr.; de plus l'Etat a remboursé 10 millions de bons du trésor, et rapporté à son compte-courant créateur une somme de 13,500,000 fr. Les comptes-courants particuliers n'offrent qu'une diminution insignifiante.</

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with columns for 'SORTES', 'PESAGE', 'POIDS', and 'MONTRE'. It lists various silk types and their corresponding weights and measurements.

Table with columns for '6 Ballots pesés', 'Total', and '2014'. It provides summary statistics for the silk market.

BULLETIN COMMERCIAL. Paris, 6 décembre. Les affaires en blés sont presque nulles et les prix sont offerts en baisse de 50 centimes.

THÉÂTRE DU GYMNASSE. LA FILLE DE MADAME ANGOT, opérette-bouffe en 3 act. UN RÉVEILLON A LA GLACE, opérette en 1 acte.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 7 Décembre. PAR J.-E. FASSE, DE LA MAISON GAUFFRE ET DARLOT, Opticiens, 12, rue de l'Hôtel-de-Ville.

REMBOURSEMENT PARTIEL DE L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DE 4,800,000 francs autorisé par les décrets du 16 novembre et 7 décembre 1870, pour la défense nationale.

Le plus agréable et le plus certain des purgatifs. Recommandé journellement par les médecins, surtout pour les enfants.

Le meilleur et le moins cher des remèdes, contre la Migraine, est certainement le Poudre de Guillemin.

Le plus agréable et le plus certain des purgatifs. Recommandé journellement par les médecins, surtout pour les enfants.

Le Journal de Lyon. Chez M. SCOSSA, glacier, rue Lafayette, 50; Et chez M. PERRERIE, limonadier, café Bourbonnais, place de Valois, 2.

Le Papier Patrie d'un arôme exquis, est déjà très apprécié par tous les fumeurs de cigaretttes.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

EXPOSITION GÉNÉRALE AUX MAGASINS DE

LA CONCURRENCE EST L'ÂME DU COMMERCE

24, RUE DE LYON, 24

Etude de Me GOURDIAT, huissier à Lyon, place des Terreaux, numéro 9. Le mercredi dix décembre mil huit cent soixante-treize, à onze heures du matin, il sera procédé, sur la place des Pénitents-de-la-Croix, à Lyon, à la vente au enchères publiques et au comptant de divers objets saisis, tels que: banques, vitrines, rayonnages, presses à copier, bureau, cisailles, marchandises de papeterie, etc.

A VENDRE à des conditions avantageuses, UNE MAISON AVEC TERRASSE ET PETIT JARDIN située mentée du Chemin-Neuf. Pour les renseignements, s'adresser à M. Duguey, notaire à Lyon, rue du Plat, n. 5. 2150

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o boulevard Saint-Germain, 79, Paris. Le Dictionnaire de la Langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

La Jeune Mère OU L'ÉDUCATION DU PREMIER ÂGE Journal illustré de l'enfant, paraissant le 1^{er} de chaque mois. RÉDACTEUR EN CHEF: LE D^r BROCHARD.

UN COMPTABLE pouvant disposer du soir de quelques heures, cherche un emploi pour soigner les écritures. Prière d'adresser les offres sous les initiales A. Z. 2181, au bureau du journal.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGÉRIE ET LE LANGUEDOC. Transport des passagers et marchandises à prix réduits.

MALADIES DE LA PEAU POMMADE DERMOPHILE DU D^r MICHON, O^o, médecin spécialiste, infatigable contre les rougeurs, feux, boutons de visage, dartres, etc.

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition de Lyon. HÉMATOSINE DE Tabourin et Lemaire. Celle-ci est extraite du sang du boeuf.

Les ABONNEMENTS et les ANNONCES sont reçus aux Bureaux du JOURNAL DE LYON, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS DU 5 DÉCEMBRE 1873. Table listing prices for various commodities like grains, oils, and metals.

COURS OFFICIEL DES SOIES DU 6 DÉCEMBRE 1873. Table listing prices for different types of silk (Organsins, Trames, Grèges).

DÉPARTS DES TRAINS. Service d'Hiver GARE DE PERRACHE. Table listing train schedules for various destinations like Paris, Marseille, and Grenoble.

Service des Omnibus de la Ville et de la Banlieue. De Perrache à St-Clair par la rue de Lyon. De Perrache aux Brotteaux (gare de Genève) par la rue Centrale.

Vu par nous maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre. Lyon, le